

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16 fr. Trois mois... 8 fr. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 c. Faits divers... 75 c.

RESERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 7 MARS

Chronique générale.

L'ANARCHIE OPPORTUNISTE.

Tant pis pour le budget! Tant pis pour la loi militaire! On recourra s'il le faut à l'expédient honteux de nouveaux douzièmes provisoires; on renverra l'examen du budget 1886 aux calendes grecques, ce qui permettra à nos financiers républicains de préparer le projet de cent millions d'impôts nouveaux nécessaires pour établir la loi des finances; on continuera à dégarnir nos cadres pour alimenter les expéditions d'outre-mer. Oui, la majorité républicaine vient de pirouetter sur ses talons. Aujourd'hui, elle ne voit plus que l'urgence de discuter la grande loi électorale, alors qu'il y a deux jours elle était d'avis d'en retarder l'examen. A la situation financière anormale que nous impose la République, succédera une situation inconstitutionnelle. Le cabinet disposera de fonds que les Chambres n'auraient point votés.

Pourquoi ce revirement soudain?

Oh! l'aveu en est délicieux! L'opportunisme qui avait commencé l'organisation, en vue des élections prochaines, des comités d'initiative et de propagande dans les départements, est désappointé. Il ne rencontre partout qu'hésitation, indifférence, faux-fuyants. Or, les ex-lieutenants de l'ex-grand électeur des communes attribuent l'inaction et la sourde résistance de leurs collègues, non pas aux divisions républicaines, mais à l'incertitude où l'on est encore du mode de scrutin que la Chambre adoptera. Donc, décréter la mise à l'ordre du jour du scrutin de liste, avant les autres lois, si importantes, si urgentes qu'elles soient, est l'affaire d'un tour de main pour les opportunistes et leur ministère.

La loi électorale, c'est la loi de salut pour la République et pour les républicains. La prolongation de cet état de choses, constate l'organe de MM. Spuller et Ranc, auxquels

l'ex-clérical M. Roche prête son fortifiant concours, entraîne pour eux trop de désavantages.

N'étions-nous pas dans le vrai en déclarant, depuis plusieurs semaines, que tout est subordonné à la politique d'intérêt électoral, dans les Chambres et dans le gouvernement? Le nouveau changement de front du parti républicain démontre une fois encore qu'on sacrifie à cette politique égoïste, misérable, les intérêts supérieurs du pays.

La commission relative à la fabrication et au commerce des armes et des munitions de guerre et de tir s'est réunie hier matin au Palais-Bourbon, pour entendre les ministres de la guerre et de l'intérieur.

La discussion a porté principalement sur la détention par les particuliers des armes de guerre.

Le projet autorise, comme on sait, la liberté absolue de la fabrication et du commerce des armes non réglementaires, et ne soumet la fabrication et le commerce des armes réglementaires qu'à une déclaration du fabricant et du commerçant.

La commission a demandé au gouvernement s'il ne croyait pas possible de permettre la détention. M. Waldeck-Rousseau a répondu que le conseil des ministres en avait délibéré.

Il a ajouté qu'on avait à tort considéré que la prohibition de la détention pouvait s'appliquer aux fabricants et commerçants tandis qu'elle ne s'applique qu'aux particuliers; mais il regarde comme tout à fait impossible de permettre à tout le monde de posséder des armes de guerre et de constituer une force armée inconnue qui, à certains moments, pourrait entraîner les plus graves complications.

Les ministres rendront compte aujourd'hui au conseil de leur entretien avec la commission et seront ensuite de nouveau entendus par elle.

La commission du budget s'est réunie hier sous la présidence de M. Sarrieu, pour en-

tendre la lecture du rapport de M. Jules Roche sur les modifications apportées par le Sénat au budget de 1885.

Le rapporteur explique, conformément aux résolutions prises par la majorité de la commission, que le Sénat ne saurait revendiquer en matière financière qu'un simple droit de remontrance; qu'il peut exercer ce droit au moyen d'augmentation de crédit, bien que ce procédé n'ait pas été indiqué par la Constitution, mais qu'après un premier renvoi du budget à la Chambre, le Sénat a entièrement épuisé son droit et que les nouvelles résolutions de la Chambre restent définitives.

Le rapport de M. Jules Roche sera déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre.

Le groupe de l'union républicaine s'est réuni à une heure pour délibérer sur le budget de 1885 modifié par le Sénat.

Les opinions dans ce groupe sont très-divisées, et il est à prévoir que ces divisions persisteront au moment du vote.

Le bilan de la Banque de France publié avant-hier constate que les ressources du Trésor à la Banque diminuent tous les jours. En temps normal, le gouvernement avait autrefois à son compte courant de 300 à 400 millions. Ce chiffre a considérablement fléchi avec les républicains.

Le Trésor avait à la Banque de France en compte courant, le 26 février dernier, 454,243,844 fr.; il a retiré, cette semaine, 83,280,647 fr., de sorte qu'il n'a plus aujourd'hui que 70,933,247 fr. Jamais, depuis la guerre, on n'avait vu une telle pénurie des ressources du Trésor.

Il faut s'attendre à une émission prochaine de bons du Trésor, sans cela comment le ministre des finances ferait-il pour payer les coupons des rentes échus?

Les républicains ne mangent pas l'argent des Français, ils le dévorent.

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

Au ministère de la guerre, on est depuis quelques jours sans nouvelles du général Brière de l'Isle. On ne s'explique pas ce silence, mais le général Lewal attend à chaque instant une dépêche contenant des détails sur la suite des opérations à Tuyen-Quang.

Shanghai, 6 mars, matin.

L'attaque de Ching-Hai est confirmée, mais on ignore quel en a été le résultat. L'attitude des indigènes inquiète les résidents de Ning-Po.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 mars.

Les nouvelles du dehors font défaut aujourd'hui; aucune rumeur n'est mise en circulation et cependant les affaires sont tout aussi restreintes que précédemment.

Les rentes françaises n'ont pas sensiblement varié; elles se négocient: le 3 0/0 à 81.82, l'amortissable à 83.30, le 4 1/2 à 109.65.

L'action du Crédit Foncier montre une grande fermeté à 1,360. Les porteurs d'obligations à lots de la Ville de Paris rentrent maintenant à la suite de chaque tirage d'amortissement dans des sommes considérables, qu'ils reportent, pour le plus grand nombre, sur les Obligations du Crédit Foncier, les plus avantageuses de toutes les valeurs à lots.

La Banque de Paris est ferme à 803. Excellente tenue des titres de la Banque d'Escompte qui sont très-recherchés à 575 fr.

L'obligation Rio-Tinto de la dernière série est actuellement très-demandée. Les Chemins de fer Méridionaux poursuivent leur mouvement de hausse à 707 fr.

L'action Panama recule à 495. La Rente italienne reste ferme avec un marché satisfaisant. Nos chemins de fer ne s'éloignent pas de leurs prix d'hier.

Chronique militaire.

LE RENVOI DES VINGT-CINQ MILLE HOMMES.

On écrit au Patriote de l'Ouest:

« La mesure que vient de prendre M. le ministre de la guerre, à propos du renvoi

87 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

CHAPITRE XI

LA TRAHISON (suite).

En un instant, la place fut vide: les braconniers, suivis du père Pouplard, repassèrent le pont et se perdirent dans les bois. Quant à la foule, elle se dispersa en un clin d'œil, au moment même où la gendarmerie apparaissait.

Les auteurs du trouble étaient inconnus à la police: nul ne fut inquiété. Peut-être ne voulut-on pas accroître l'irritation populaire.

Une heure après, dans les bois de Pincé, le père Pouplard racontait à ses amis ce qui s'était passé.

— J'avais pris ma carriole, dit-il, pour arriver plus sûrement au rendez-vous; et je traversais Durtal pour avoir quelques nouvelles, lorsque j'appris que Julien était arrêté.

— Arrêté! s'écria Baptiste. Et pourquoi?

— Voici l'histoire, reprit le vieux braconnier. Le commissaire de police de Durtal avait cru que Rouget serait conduit par la Milcent à Durtal et livré entre ses mains.

Ne voyant rien venir, il s'était cru trompé et était allé à Sablé où il n'avait trouvé que Julien.

Celui-ci avait essayé de lui expliquer pourquoi Rouget, conduit au Mans, ne pouvait être à Durtal; mais le commissaire, furieux, ne voulut rien admettre, et arrêta Julien.

— Oh! c'est bien fait! s'écria le Potard. Puisse-t-il rester longtemps en prison, le misérable!

— Je crois qu'en l'a relâché depuis, continua le père Pouplard; mais ayant su que la population connaissait la trahison de sa femme, Julien a quitté le pays en déclarant qu'on ne le verrait plus.

— Il tiendra parole, je vous en réponds, murmura Fauchoux d'une voix sourde.

Tous les regards se tournèrent vers le charpentier: celui-ci resta impassible, et garda son secret.

— Et la Milcent, demanda Baptiste, qu'est-elle devenue?

— Personne ne l'a vue, répondit Eugène.

— Tu te trompes, dit le père Pouplard. Les braconniers poussèrent un cri de surprise:

— Ce père Pouplard! s'écria Carrou. Il a le diable au corps. Il a toujours tout entendu et tout vu.

— Parlez vite, Pouplard, dit Baptiste. Avez-vous vu la Milcent?

— Oui.

— Qu'en avez-vous fait?

— Je lui ai donné son congé.

— Vous l'avez tuée?

— Non, dit le père Pouplard.

— Je le regrette, s'écria Fauchoux en fermant les poings. Quand on rencontre un chien enragé, il faut le tuer.

— Parlez donc, Pouplard, reprit Baptiste.

— Vous m'interrompez toujours, dit tranquillement le père Pouplard en ouvrant sa tabatière et en prenant une prise.

— Nous ne dirons plus rien.

— Eh bien! comme j'arrivais à Sablé, je rencontrai un de nos amis, qui, en m'apercevant, se cacha le visage sous son chapeau. Mais je l'avais reconnu.

— C'était Huan, je le parie! dit le Potard.

— Oui, c'était en effet Huan, le Fléchois, qui passa près de moi sans me parler. Je me dis alors: attention! père Pouplard, il y a encore quelque trahison là-dessous!

— Bien pensé, murmura Pierre Fauchoux.

— Et je me hâtai de laisser ma carriole et de m'embusquer dans un petit chemin creux qui conduit à la maison Milcent.

Il n'y avait pas dix minutes que j'étais à mon poste lorsque j'aperçus une femme qui accourait dans ma direction en emportant deux gros paquets sous son bras.

Je la reconnus de suite, c'était cette infâme Milcent qui, prévenue sans doute par Huan, faisait Sablé.

— Pourquoi Huan l'a-t-il avertie? demanda Baptiste.

— C'est un traître! dit Fauchoux.

— Non, mes amis, reprit Pouplard, Huan n'est pas un traître. C'est seulement un pauvre garçon qui avait peur d'un meurtre, et qui n'a pas trouvé d'autre moyen pour empêcher le malheur qu'il redoutait.

— Alors, c'est un lâche, dit Baptiste.

— Peut-être.

— Eh bien, s'écria Fauchoux, il faudra l'exclure de la Braconnerie.

— Nous ne l'inviterons plus à nos réunions, dit le père Carrou.

— Et je ne le verrai plus jamais! s'écria le Potard.

— Vous ferez tout ce que vous voudrez, mes amis, reprit tristement le père Pouplard. Quant à moi, je donne ma démission. Je suis trop vieux et trop affligé par la trahison de la Milcent pour continuer à être votre chef.

— Non, non, s'écria Carrou. Vous resterez avec nous, père Pouplard. Aucun de nous n'a votre prudence et votre adresse pour dépister les gendarmes et protéger les amis.

Les braconniers appuyèrent du geste les protestations de Carrou. Mais le père Pouplard fit un signe de tête qui montrait que sa résolution était inébranlable.

anticipé de la classe, soulève plus d'une protestation. Dans certains corps privilégiés, les hommes faisant partie des recrutements de 1880-1881 et 1882, ont été envoyés en congé en attendant leur passage dans la réserve de l'armée active.

» Est-ce juste ? Je ne crois pas.

» Cette mesure, prise dans un intérêt budgétaire, n'est pas aussi économique qu'on pourrait le croire ; car en prenant pour base un chiffre de 1 fr. par jour et par homme, on arrive pour les 25,000 libérés et pour une époque de 7 mois à l'économie de cinq millions trois cent soixante-quinze mille francs, tandis que si le ministre avait renvoyé dans le courant de juillet la classe de 1880, que l'on peut évaluer à 425,000 hommes, il aurait réalisé une économie de sept millions six cent vingt-cinq mille francs, soit une différence en faveur de cette dernière mesure de deux millions deux cent cinquante mille francs. D'un autre côté, en maintenant sous les drapeaux pendant deux mois la portion restante de la classe 1886, l'économie prévue disparaît et il reste comme résultat un déficit de sept cent vingt-cinq mille francs. Vraiment on peut s'étonner d'une pareille mesure.

» Maintenant, pourquoi ce dernier veut-il que les cadres les plus anciens exécutent les manœuvres d'automne ? Ne serait-ce pas plutôt aux jeunes sous-officiers et brigadiers à faire ces exercices ? Un sous-officier qui a fait les manœuvres en 1882-1883 et 1884, connaît le service qu'il aura à remplir. Il est probable que celui qui sera nommé au mois d'octobre ne connaîtra pas plus son métier de sous-officier dans le lieu de garnison que dans les cantonnements, et s'il se produit une mobilisation au moment où les cadres les plus nécessaires seront désorganisés, on pourra s'étonner à juste titre de la lenteur des opérations et des tâtonnements que l'on rencontrera dans leur exécution.

» A un autre point de vue, il semble complètement hors de sens que l'on renvoie des hommes qui n'ont pas deux ans de présence effective sous les drapeaux, tandis que l'on garde ceux qui en ont quatre.

» Enfin, monsieur le rédacteur, les victimes de cet arbitraire n'ont plus d'espoir que dans la campagne ouverte par la presse avec la générosité et l'abnégation dont elle a toujours fait preuve.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

LES IMPOTS

A LA CHARGE DE L'AGRICULTURE

Tel est le titre d'un excellent article que nous trouvons dans le *Moniteur de l'Oise*, sous la signature de M. Charles Gossin. Nos lecteurs nous sauront certainement gré d'en reproduire les principaux passages :

« Jamais, écrit M. Charles Gossin, n'ont

été aussi lourdes les charges de l'agriculture ; jamais, en ce qui concerne les mesures fiscales, on n'a vu une inégalité aussi révoltante au détriment de l'agriculture ; jamais l'agriculture n'a été pressurée d'une manière aussi excessive ; jamais le paysan n'a été, à un plus haut degré, considéré, et surtout traité, comme un être taillable et corvéable à merci ! Prenant pour base les données de l'enquête de 1879, qui a évalué à 91 milliards 583,966,075 francs la valeur vénale des propriétés non bâties imposables, et à 2,645,505,865 francs leur revenu net, le savant économiste qui s'appelle M. de Luçay, met en regard de ce revenu les 706 millions de taxes annuelles acquittées par ceux qui le touchent, du chef de l'impôt foncier, de la contribution des portes et fenêtres, de la contribution personnelle et mobilière, des prestations, des droits d'enregistrement et de timbre.

» Eh bien, que résulte-t-il, non pas de ces mots, mais de ces chiffres ? Il résulte ceci : c'est que la part prélevée directement par l'État sur le REVENU AGRICOLE ne s'élève pas à moins de 25 FRANCS PAR 100 FRANCS DE CE REVENU. En cumulant, comme elle doit être, la charge résultant des taxes générales de consommation avec les charges particulières qu'il supporte, M. de Luçay en arrive à cette conclusion que le propriétaire rural subit, au profit de l'État, un prélèvement de 30,70 0/0 DE SON REVENU. Vous avez bien lu : plus de 30 0/0, PRESQUE LE TIERS DE SON REVENU.

» Autrefois, le paysan payait au seigneur, qui était chargé d'aquitter l'impôt à l'État, ce qu'on appelait la dime, c'est-à-dire que sur dix sacs de blés récoltés il en abandonnait un au seigneur. C'était une épouvantable exaction, n'est-ce pas ? Aujourd'hui le progrès et la République ont changé un tel état de choses, et ce n'est plus sur dix sacs de blés, mais sur trois, que le cultivateur est forcé d'en abandonner un au fisc. Et encore il importe peu que ces trois sacs soient récoltés ou non. Il faut toujours payer. L'année a été mauvaise, la récolte a été nulle, le champ n'a rien produit, la ferme, non louée, est restée en friche. N'importe ! Payez, payez toujours. Le fisc est là, impitoyable, avec ses doigts crochus. Il ne vous fera grâce de rien, à vous pauvres ruraux. Contrairement au principe qui veut que l'impôt ne frappe jamais le capital, mais soit exclusivement prélevé sur le revenu net — principe qui reçoit quotidiennement son application pour les valeurs mobilières comme pour les propriétés bâties — le possesseur de propriétés non bâties, de propriétés rurales, est tenu d'en payer la contribution foncière alors même que ces propriétés demeurent incultes et en friche.

Dans un autre article, revenant avec raison sur cette importante question, M. Charles Gossin écrit :

« La République a fait du peuple français le peuple le plus imposé, le plus taxé, le plus pressuré, le plus dévoué, le plus pillé et le plus mal servi qui existe dans le monde entier.

» Voulez-vous des chiffres ?

En Amérique, l'impôt par tête arrive à	35 c.
En Allemagne,	50
En Angleterre,	70
En France,	415

» De pareils chiffres n'ont-ils pas leur éloquence ?

» Nous savons que le truc familier des feuilles à la solde de Ferry consiste à dire que ce sont les gouvernements antérieurs et la guerre qui obèrent nos finances. Voici la réponse des faits : En 1876, les frais de la guerre étaient payés, les arsenaux étaient réorganisés. Le budget était de 2 milliards 500,000,000 et laissait un excédent de 200 millions pour amortissement. Les recettes des impôts indirects excédaient tous les ans les prévisions, et permettaient de dégrever les impôts, en laissant un excédent disponible. L'agriculture, l'industrie, le travail développaient leurs efforts et leurs progrès.

» Voilà l'œuvre de la République... sans républicains.

» A partir de 1877, voyons ce qu'a fait la République opportuniste de cet héritage si florissant et si facile à maintenir. Elle a porté le budget ordinaire de 2,506,000,000 à 3,200,000,000 ; elle y a ajouté, sous le titre élastique de budget extraordinaire, une rallonge de 300 millions. Son budget se solde en déficit de 200 millions. Elle a couvert ces déficits par toute sorte d'emprunts déguisés aux caisses d'épargne, à la caisse des retraites, à la Banque, etc. Sa prétendue politique coloniale a dévoré plus de 200 millions, sans nous laisser le moindre espoir d'un avantage quelconque. Enfin, nos finances départementales et communales ont été et sont encore saignées à blanc et gaspillées avec le même sans-gêne que les finances de l'État.

» Tout cela est-il vrai, oui ou non ?

» Oui ou non, le budget de 1885 excédait-il de 850 millions le budget de 1876, sans avoir rien eu à dépenser pour les frais de la guerre ? Ainsi, la République des Ferry et C^e nous coûte, aujourd'hui, un milliard de plus que les gouvernements qu'ils ont plantés.

Impossible de dire, en meilleurs termes, des vérités plus frappantes.

LA MAISON BONNEAU DEVANT LA LOI.

On connaît à Saumur, sur la place Saint-Pierre, un assez vilain immeuble, bâti en échelle de perroquet et qu'on appelle la maison Bonneau, du nom de son propriétaire, conseiller municipal.

Précédemment, en vue de l'agrandissement de la place, la Ville avait obtenu l'expropriation de la maison contiguë, appartenant à M. Breton. Celui-ci en avait même commencé la reconstruction et le jury avait dû en fixer la valeur à un gros chiffre, en raison des difficultés et du dommage que ce propriétaire avait éprouvés.

Or, il paraît que la démolition de l'immeuble Breton devait porter atteinte à la solidité de la maison Bonneau, car un commencement de procès est résulté des exi-

gences de M. Bonneau à l'égard de la Ville. L'examen de cette question a été soumis aux délibérations du Conseil municipal, et des offres ont été faites par l'administration au propriétaire récalcitrant. Une commission nommée pour étudier l'affaire a conclu, d'après le compte rendu de la dernière séance du Conseil, à une dépense de 670 fr. pour parer à toute éventualité et dégager la responsabilité de la Ville. En outre, l'administration s'engageait à faire abandon à M. Bonneau de la mitoyenneté du mur Breton et, comme compensation aux frais du procès engagé, à lui donner en propriété une cave s'étendant sous son habitation et provenant de la maison Berge, achetée depuis longtemps par la Ville ; enfin, quelques autres menus avantages.

M. le maire Combié, dans la séance du 6 février dernier, a soumis au Conseil les conclusions de la commission et elles ont été adoptées par lui.

Il est vrai que M. Terrien a présenté quelques justes observations au Conseil sur l'inconvénient qu'il y avait pour la Ville à consolider une maison appelée à disparaître, mais elles n'ont pas été écoutées et le Conseil a passé outre.

En faisant ainsi, le Conseil a méconnu l'esprit de la loi du 3 mai 1844 dont l'article 52 dit formellement qu'on ne peut faire d'amélioration à un immeuble, en vue d'obtenir une indemnité plus élevée.

La Ville, en donnant à l'immeuble Bonneau une consolidation, un agrandissement, par conséquent une plus-value, a manqué absolument à la loi et surtout à ses intérêts.

On aura beau dire que l'expropriation, en vue de l'agrandissement de la place Saint-Pierre, n'est pas actuellement en question, personne ne s'y trompera. L'agrandissement de la place est depuis longtemps décidé, il a reçu un commencement d'exécution et il est universellement désiré ; il en résulte donc que ce qui a été fait a été une faute dont la Ville subira les conséquences. Est-ce ainsi qu'une municipalité aurait dû agir ? M. le maire et les conseillers municipaux ont craint de désobliger un collègue et ils n'ont pas vu que c'étaient leurs commettants qui en paieraient les frais.

Mazarin dit un jour, en parlant des contribuables de son temps : « Ils crient, ils paieront. »

Saumurois, attendez-vous à la pareille !

ADMISSION A LA RETRAITE DE M. DUCAMP.

Au moment où l'honorable M. Ducamp descend de son siège de juge pour prendre sa retraite, nous venons le saluer au passage.

Son existence judiciaire tout entière s'est écoulée au milieu de ses propres concitoyens, qui ont pu apprécier en lui les qualités qui font le bon magistrat, au nombre desquelles nous nous plaisons à constater l'indépendance de caractère jointe à une grande modération, qui n'avait d'égale que sa bienveillance. Aussi a-t-il toujours vécu dans la meilleure intelligence avec chacun de ses collègues qui se sont succédés et sont venus siéger près de lui.

4th PARTIE.

1. Fantaisie sur les *Deux Foscari*, par l'Harmonie Saumuroise. VERDI.
2. Fantaisie sur *Lucie*, pour violoncelle, par M. Martel. DOBIZY.
3. Morceau de chant, par M. D. ARBA.
4. Variations pour piston, par M. Gochon. ARBA.
5. Fantaisie-Ballet, pour violon, par M. Goubeault. BÉRIOT.
6. *Les Gèneurs*, chansonnette comique, par M. C. GILBERT.
7. *Bouquet de Fraises*, grande valse, par l'Harmonie Saumuroise. GILBERT.

Une quête sera faite, pendant cette valse, au profit des pauvres.

2^e PARTIE.

1. *Scène d'Attila*, solo de basse, par l'Harmonie Saumuroise. VERDI.
2. Trio pour violoncelle, violon et piano. ROSSINI.
3. Morceau de chant, par M. X. GILBERT.
4. Berceuse, pour violoncelle, par M. Martel. DOBIZY.
5. *La Tarentelle*, pour flûte, par M. C. GILBERT.
6. *Airs styriens*, pour violon, par M. Goubeault. LÉONARD.
7. *Frais peureux*, chansonnette comique, par M. X. GILBERT.
8. Allegro militaire. LÉONARD.

Bureau, 7 h. 3/4 — Rideau, 8 h. 1/4

— Vous choisirez un autre chef, dit-il, mais je crains bien que la braconnerie ne soit morte. Après une trahison pareille, il n'y a plus de confiance possible.

Il y eut un instant de pénible silence. Puis le Potard fit un effort et reprit :

— Achevez toujours votre récit, père Pouplard ; nous avons hâte de savoir ce que vous avez fait de la Milcent.

— Je l'oubliais déjà, dit l'ancien braconnier. Quand cette femme arriva près de moi, je la saisis brusquement par le bras. Elle se crut morte et poussa un cri. Mais je commençai par rire et je lui demandai où elle allait si vite et si tard.

— Je vais chez moi, dit-elle fort troublée. Lâchez-moi, Pouplard, je suis en retard et mon mari me grondera.

— Oh ! oh ! la belle, vous n'êtes guère sur le chemin de Sablé, puisque vous tournez le dos à la ville, et quant à votre mari, il ne sortira pas de prison pour vous battre.

Quand elle vit que je savais tout, la Milcent se mit à pleurer.

— Grâce ! grâce ! disait-elle, je n'ai rien fait. Demandez à mon mari ! Laissez-moi partir.

— Alors je la pris par les deux mains... et vous savez que j'ai encore de bons bras.

— Dans votre temps, dit Eugène, ne vous appelaient-on pas *Bras-de-Fer* ?

— Justement, mon ami. Il en reste quelque chose. Je lui brisai les poignets et elle tomba à mes genoux à demi-morte de peur. Ah ! j'aurais voulu que vous fussiez là ! La misérable se traîna dans la boue, à mes pieds, me suppliant de lui laisser la vie. Tout d'abord, j'étais résolu à lui brûler la cervelle et je pris mon pistolet. Alors elle poussa des cris désespérés, mais plus elle criait, plus j'avais envie de la tuer.

Je lui dis de faire sa prière, et voyant qu'elle était perdue, la misérable se redressa et parut se recueillir. Il y eut un instant de silence, qui me permit d'entendre la *danse* que vous commenciez à Sablé. Ah ! mes enfants, j'aurais mieux fait d'aller avec vous ; je n'aurais pas à me demander maintenant si je n'ai pas été faible, une fois dans ma vie.

Le vieillard s'arrêta une seconde. Il paraissait fort ému. Les braconniers l'écoutaient, baletants.

— Après quelques minutes, poursuivit le vieillard, la Milcent se redressa et joignit les mains :

— Je suis prête, me dit-elle. Vous pouvez faire de moi ce que vous voudrez, Pouplard, j'ai eu tort de trahir Rouget. Je reconnais mon crime, et voici la somme d'argent que j'ai reçue il y a huit jours.

Vous la donnerez aux pauvres. Mais, par pitié, Pouplard, ne me tuez pas ! grâce ! grâce de la vie !

— Non, lui dis-je ; tu vas mourir, tu as été jugée et condamnée à mort par les braconniers. Si je ne te tuis pas, un autre te tuera !

Alors la Milcent, perdant tout espoir, fut prise d'un horrible tremblement. J'entendais ses dents qui claquaient. Mais elle trouva pourtant un moyen, l'unique moyen de toucher mon cœur et de fléchir ma colère.

— Lequel ? demanda le Potard avec anxiété.

— Hélas ! elle me rappela tout à coup ce fils que j'ai perdu, ce bel enfant que Dieu m'avait donné et qu'il m'a repris jadis.

(A suivre.) CH. SAINT-MARTIN.

Théâtre de Saumur

Dimanche 8 Mars 1885,

GRAND CONCERT

OFFERT PAR

L'HARMONIE SAUMUROISE

A MM. les souscripteurs

Avec le concours de

M. GOUBEAULT, violon solo de la Société artistique d'Angers, chef de musique de l'Harmonie Saumuroise,

M. MARTEL, violoncelliste d'Angers, Et d'Artistes et Amateurs de la Ville.

M. Ducamp s'était acquis en même temps la sympathie de tous ceux qui, à un titre quelconque, sont dans un tribunal les auxiliaires de la justice.

Echappé au naufrage où a sombré naguère la vieille magistrature française, il compta parmi les rares survivants chargés de transmettre à celle qui l'a remplacée les traditions qui ont fait sa force et sa gloire.

M. Ducamp était donc digne à tous égards de l'honorariat qui lui a été décerné.

M. Piéto, lieutenant-colonel du 9^e hussards, ancien écuyer en chef de l'École de cavalerie, vient d'être cruellement éprouvé par la mort d'un de ses enfants, M. Charles Piéto, décédé jeudi à Belfort, dans sa 43^e année.

Le corps, ramené à Saumur, sera inhumé lundi 9 mars. La cérémonie funèbre aura lieu à l'église de Nantilly, à 10 heures du matin.

MONTILLIERS. — Ces jours derniers, on ramenait à Montilliers, canton de Vihiers, le corps d'un nommé François Denis, cultivateur, âgé de 30 ans environ, trouvé dans un fossé.

La veille, Denis était allé chez un maître d'hôtel de Vihiers, et c'est en se rendant le soir qu'il se tomba dans le fossé d'où on l'a retiré; il y avait à cet endroit 20 centimètres d'eau. Ce malheureux était journellement en état d'ivresse.

On a trouvé sur lui un porte-monnaie contenant une faible somme. Le cadavre ne portait aucune trace de blessures.

Denis laisse une veuve et plusieurs enfants.

LE MANS.

Le journal la *Sarthe* nous apprend que le lycée du Mans qui en 1882 avait 596 élèves n'en a plus que 507.

C'est le beau résultat d'une dépense en nouveaux bâtiments inutiles de plus d'un million, auquel on a fait contribuer tout le département. Voilà ce que c'est que l'administration opportuniste: le gaspillage.

On nous annonce deux représentations du cirque Pinder, place du Chardonnet, pour samedi 4 et dimanche 5 mars courant.

ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean. — Conserves alimentaires: Petits Pois, la boîte de 4 litre, 95 c.; 1/2 litre, 60 c.; — Petits Pois très-fins, 4 fr. 65 et 90 c.; — Haricots verts, 95 c. et 60 c.; — Haricots très-fins, 4 fr. 50 et 80 c.; — Haricots flageolets extra-fins, 4 fr. 80 et 95 c. la boîte pour 6 et 3 personnes.

BOURSE DE PARIS.

DU 6 MARS 1885.

Rente 3 0/0.	81 75
Rente 3 0/0 amortissable.	83 15
Rente 4 1/2.	107
Rente 4 1/2 (nouvelle).	109 45
Obligations du Trésor.	511

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FÉE DU TRAVAIL

I. — ROSETTE.
(Suite)

M. Victor était un compagnon charpentier aussi enjoué que Rosette était mélancolique. On retrouvait en lui toutes les qualités du Dauphinois.

Il était de Loriol, dans la Drôme. Ses parents faisaient valoir une ferme et devaient lui laisser quelques biens. Victor Faujas allait sur ses vingt-cinq ans. Doué d'une force herculéenne, il n'en abusait pas, car il était aussi doux que redoutable. Honnête homme, il ne se laissait jamais entraîner par ses camarades de chantier, qui lui en voulaient de sa sagesse tout en n'osant pas le railler à ce sujet.

Depuis un an, Victor habitait la maison de la rue des Cloys et peu à peu il s'était épris de *La fée du travail*.

Ce vigoureux gaillard avait été séduit par cette nature si opposée à la sienne.

Les passions sérieuses naissent des contrastes. Il se prit à aimer Rosette comme il eût aimé une jeune malade. Tout en elle lui plaisait, même sa tristesse qui semblait faite pour tempérer la joie parfois bruyante qu'il ressentait. Il eût voulu pou-

CHRONIQUE THÉÂTRALE.

SAUMUR.

Beaucoup de monde, lundi dernier, à la représentation de *Trois femmes pour un mari*. Nous n'avions pas encore vu, cette saison, salle aussi garnie pour un spectacle composé de comédie ou de drame. Il est vrai que la bouffonnerie de M. Grenet-Dancourt, jouée pour la première fois, sur le théâtre de Cluny, au commencement de janvier 1884, n'a cessé d'y obtenir un grand succès, ce qui était déjà la meilleure des recommandations; le public savait aussi que nos artistes faisaient florès à Angers dans les rôles créés à Paris par Vavasseur, Guyon fils, M^{me} Fanny Genat, Aubry, etc., etc.

« C'est à mourir de rire », comme disait feu Grassot dans une pièce où il exécutait des contorsions désopilantes, que cette comédie de *Trois femmes pour un mari*, assez lestée d'allure, mais d'une gaieté folle. Le mormonisme n'a rien à voir d'ailleurs dans l'histoire.

Deux amis, Raoul Dardenbois et André Dubochard, n'ont pas du tout les mêmes idées sur le célibat, bien qu'ils soient parfaitement d'accord sur tout autre point.

André va épouser M^{lle} Juliette Carindol et Raoul tient à rester garçon. Le premier a un oncle du nom de Dubochard comme lui, qui malheureux dans trois néfastes conjungo, menaçait son neveu de le déshériter s'il se mariait jamais.

Raoul aussi a un oncle, nommé comme lui aussi Dardenbois, qui lui amène une femme du Canada, la fille de son ami Boxoon. Raoul feint d'être déjà marié, pour se soustraire aux importunités de son oncle, et il lui présente une femme, la première venue, qui se trouve être Euphémie Bassinet, la fille de sa concierge. Mais déjà, pour sauver André, Raoul s'était avoué le mari d'une nommée Pigeonnette, une vieille connaissance qu'il avait retrouvée par hasard.

Dubochard tombe soudain au milieu de la noce et Raoul se laisse prendre cette fois pour le mari de la mariée: total, trois femmes pour un mari. L'auteur a complètement réussi cette scène du mariage d'André en présence de son oncle sans que celui-ci puisse se douter de la substitution. Ce tour de passe-passe est fort bien amené.

La fête se termine à la campagne chez Dubochard, heureux d'avoir Juliette Carindol pour nièce. Raoul, de son côté, capitule: il finit par épouser la Canadienne.

Une pareille pièce se raconte mais ne se critique pas. C'est une élucubration insensée et passablement décollée, une farce qui se poursuit agréablement à travers les plus étourdissants quiproquos. Les invraisemblances et les extravagances se font une concurrence aussi fantastique que divertissante, ce qui n'empêche pas des traits d'étude de mœurs et des mots bien frappés de s'y rencontrer, quand la gauloiserie n'y dépasse pas les limites requises même pour la comédie au gros sel. Si l'auteur de *Trois femmes pour un mari* s'est exclusivement proposé de faire rire, il peut se flatter d'y avoir réussi.

voir protéger la jeune fille, la « dorloter » dans toute l'acception de ce vieux mot français, « la mettre dans du coton », comme il disait vulgairement; en faire tout à la fois sa femme et son enfant: son « bébé ».

Une circonstance devait surtout toucher profondément le cœur de Faujas: Rosette Blanchard avait accompli un acte sublime de charité et d'humanité comme si elle se fût acquittée d'un devoir.

Quelques mois avant l'arrivée du charpentier rue des Cloys, une voisine de la couturière était morte en quelques jours d'une fièvre galopante. C'est ainsi que les médecins désignent la maladie qui atteint les gens qui ont souffert du froid, de la faim, de toutes les privations, maladie qui les enlève subitement.

Cette malheureuse femme, qui avait reçu les soins empressés de Rosette, laissait un enfant de onze mois, l'enfant du malheur! cela se devinait, bien que sa mère délaissée n'eût fait aucune confidence.

A sa dernière heure, en ressentant les affres de la mort, la pauvre affligée sanglotait en se demandant ce qu'allait devenir sa fille, et son agonie était terrible.

— Je l'élèverai, lui dit simplement Rosette en mêlant ses larmes à celles de la mourante.

La femme saisit les mains de la jeune ouvrière, les couvrit de baisers et dit ces mots, les derniers

Les artistes chargés de l'interpréter ont amplement contribué au succès.

Il n'est pas possible de garder un instant son sérieux en voyant MM. Labranche et Lamy, dont l'éloge n'est plus à faire, dans leurs rôles de Carindol et de Dubochard. Pour exciter l'hilarité par un geste, un jeu de physionomie, à eux la palme. Le rôle de Raoul a été parfaitement tenu par M. Leprin, l'excellent acteur que nous avons applaudi maintes fois depuis plusieurs années, et qui a su également se faire apprécier en qualité de régisseur, metteur en scène du drame et de la comédie. M. Recurt (André) a joué avec verve et distinction. M. Allain est un Dardenbois aussi plaisant que naturel. M. Moullion et M^{lle} Gaétane sont deux types curieux d'Américains. M^{me} Cantrelle, notre si aimable duègne, est une concierge fort gaie et... pas bégueule du tout. Enfin, citons encore M^{me} Marie Soll, Allain, Savigny et Jazon qui ont complété un ensemble des plus satisfaisants.

Aux *Trois femmes pour un mari* ont succédé les *Charbonniers*, opérette tant de fois représentée sur notre scène. Nous avons revu avec plaisir MM. Labranche et Lamy, toujours désopilants, dans les rôles où ils s'étaient montrés précédemment, et M. Leprin dans celui peu important de Tardivel. M^{me} Marie Soll a obtenu un vrai succès sous les traits, passablement noirs, de la charbonnière Thérèse, et ses couplets de la *Casterolle* ont été bissés et trissés.

Décidément notre théâtre est dans une bonne veine de soirées brillantes.

Demain dimanche aura lieu le premier concert de l'*Harmonie Saumuroise*, dont nous publions l'attrayant programme.

Lundi, la troupe d'opéra nous offrira les *Dragons de Villars*, avec MM. Dechesne, Noël Cadeau, Lamy et M^{me} Dupouy.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS. — Manon.

Une belle et mémorable soirée vient d'avoir lieu au théâtre d'Angers. Voici les lignes que nous trouvons ce matin dans l'*Anjou*:

« La première représentation de *Manon*, donnée jeudi à notre Grand-Théâtre, n'a été pour le compositeur qu'une superbe série d'ovations. Le public angevin a fait à M. Massenet un accueil dont il se souviendra, car ce sont là des triomphes qui datent dans la vie d'artiste. Trois salves d'applaudissements ont salué l'arrivée au pupitre du jeune maître et chaque acte s'est terminé sur les acclamations d'une salle enthousiasmée.

Chacun a rivalisé de zèle, et nos vaillants artistes ont donné tout ce qu'ils pouvaient. Or on sait qu'ils peuvent beaucoup. M^{lle} Dorian est une admirable *Manon* qui chante et joue ce rôle avec un talent de premier ordre. MM. Grandville, Dechesne, Neveu, Bastin et Lamy méritent des éloges sans réserve. Ils forment avec M^{me} Dupouy, Soll et Savigny un ensemble des plus remarquables. Notons, comme ayant produit le plus d'effet, la scène du parloir, le *Cours-la-*

qu'elle prononça :

— Soyez bénie!

Elle expira.

Rosette fit ce qu'elle avait promis.

L'orpheline se chargea d'une autre orpheline, une petite sœur en souffrance et en misère!

Elle, la faible créature qui gagnait à peine de quoi vivre avec ses trois francs par jour, trouva le moyen de subvenir à ses dépenses, malgré la charge qu'elle s'était imposée volontairement.

Ce nouvel embarras dans les exigences de la vie lui mit la joie au cœur. Rosette l'isolée ne fut plus seule. N'avait-elle pas un enfant à élever? Ce fut alors qu'elle redoubla d'énergie au travail, qu'elle se coucha fort avant dans la nuit et se leva avec l'aube, alors aussi qu'on la nomma: *La fée du travail*.

Victor Faujas s'était senti ému quand on lui avait raconté ce touchant épisode et le respect pour Rosette s'était joint à l'amour naissant.

— A ce soir, mademoiselle, dit Victor presque en tremblant. Embrassez Louise pour moi.

Louise, c'était Louise, l'enfant de la morte! Ces mots « à ce soir » étonnèrent Rosette.

D'habitude, quand le charpentier avait fini sa journée, il rentrait chez lui, saluait la couturière, lui disait quelques paroles insignifiantes, mais ne s'arrêtait pas, si ce n'était pour remettre un jouet

Reine et Transylvanie. Voilà un succès éclatant, une œuvre merveilleuse, une interprétation excellente et de belles soirées en perspective. — LUDWIG.

Théâtre de Saumur

Association Artistique d'Angers (8^e année)
J. BRETON, administrateur.

Lundi 9 mars 1885,

Les Dragons de Villars

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Lockroy et Cormon, musique de MAILLART.

Distribution :

Sylvain	MM. Noël Cadeau.
Belami	Dechesne.
Thibault	Lamy.
Le pasteur	Pascaud.
Rose Friguet	M ^{me} Dupouy.
Georgette	Savigny.
Paysans, paysannes, réfugiés et dragons.	

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

IRRÉVOCABLEMENT

Le 12 MARS à 9 h. 1/2 du matin
Salle du GRAND-ORIENT, 16, rue Cadet.

1^{er} Tirage de la Loterie des ARTISTES MUSICIENS

150,000 fr. de Lots déposés à la Banque de France.

Les billets placés qui participeront à ce 1^{er} tirage concourront également au tirage définitif qui comprendra 250,000 fr. de Lots, dont un de :

100,000 FRANCS.

PRIX DU BILLET: UN FR. — Siège du Comité: 26, rue Grange-Batelière. Ernest DÉTRÉ, directeur.

V. ANJUBAULT

Chirurgien-Dentiste,

1, Rue Beaurepaire, SAUMUR
TOUS LES JOURS, DE 9 A 6 HEURES.



TUMEUR, FISTULE

Polypes, Kystes, Chancres, Ulcères, Affections de la Matrice
HÉMOÏDOÏDE, CANCER
Maladies considérées comme incurables par les plus célèbres médecins. Guérison certaine, sans opération, par la MÉTHODE du D^r A. BÉRÉ, spécialiste, professeur libre, Paris, 18, rue Cadet, 20 ans d'études spéciales. Traitement soulage immédiatement et est peu coûteux. Brochure envoyée franco. Consultation Midi à 5 h. Gratuit par Correspondance.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

ou un gâteau à l'enfant. Jamais il n'avait franchi le seuil de la chambre de sa voisine.

Pourquoi lui disait-il donc presque timidement « A ce soir » comme s'il eût donné un rendez-vous?

— Bon courage, Monsieur Victor, répondit Rosette, et surtout prenez garde aux accidents, un malheur est si vite arrivé.

Elle pensait à son pauvre père.

Victor Faujas était déjà loin et la *Fée du travail*, appuyée sur la barre de la croisée, le regardait partir toute songeuse.

L'ouvrière se sentait attirée vers le jeune homme. Ces deux âmes s'étaient comprises.

Il y a des attractions mystérieuses.
(A suivre.) PAUL DE LASCAUX.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 7 mars.

MANON, opéra-comique en 5 actes et 6 tableaux, musique de Jules Massenet.

Dimanche 8 mars.

Les **DRAGONS de VILLARS**, opéra-comique en 3 actes, musique de Maillart.

Cirque-Théâtre d'Angers.

Dimanche 8 mars.

Le **SECRET de MISS AURORE**, drame en 8 actes, de MM. L. Thiboust et Dorosna.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE VEUVE BODET

En exécution des articles 536 et 537 du Code de commerce, la liquidation de la faillite de la veuve Bodet étant terminée, les créanciers composant l'union et dont les créances ont été vérifiées et affirmées, sont convoqués à se réunir au Tribunal, en personne ou par fondés de pouvoirs, le vendredi 13 mars 1885, à huit heures du matin, pour recevoir le compte que le syndic doit leur rendre et donner leur avis sur l'excusabilité de la faillite.

(224) Le Greffier, GAUTIER.

Etude de M. AUBOYER, notaire à Saumur, hôtel Blancler, place de la Bilange.

A VENDRE

Commune de Chacé

19 ares 25 centiares de TERRE, à l'Arpent-Cailleau ;
2 ares 75 centiares de TERRE, sous les Hayes.

Commune de Souzay

11 ares de TERRE, au Mureau.

Le tout appartenant à M. Duveau. S'adresser à M. AUBOYER. (225)

Etude de M. AUBOYER, notaire à Saumur, hôtel Blancler, place de la Bilange.

A VENDRE
La Pelouse

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

Rue du Château de Lannay, commune de Villeberrier.

Avec JARDIN de 93 ares, cour, écurie et remise.

Jouissance de suite.

S'adresser à M. AUBOYER. (226)

Etude de M. AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, hôtel Blancler.

A VENDRE
MAISON

A Distré,

Occupée par les Sœurs.

S'adresser, pour visiter, à M. AGNÈS, à Distré, et, pour traiter, à M. AUBOYER.

Etude de M. DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE

Portion de Maison

AVEC SERVITUDES

Située au Bois-Barbot, commune de Saint-Lambert-des-Lévées ;

JARDIN et DOUVE faisant face à la gare des marchandises de Saumur.

Situation agréable.

S'adresser au notaire. (228)

Etude de M. DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées.

A VENDRE

A L'AMIABLE :

I. — La BELLE FERME des Grandes-Demoiselles, située commune de Saint-Lambert-des-Lévées, à la porte de Saumur, contenant près de 10 hectares, exploitée actuellement par M. Cornilleau.

II. — Et une SAPINIÈRE, sise commune de la Breille, près l'étang du Bellay, contenant environ un hectare.

Toutes facilités pour les paiements.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M. DEGREZ, notaire. (229)

A LOUER

Petit Château

MEUBLÉ OU NON.

S'adresser à M. BUREAU, 64, rue de Bordeaux. (10)

Etude de M. PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

UN PRÉ

Contenant 2 hectares environ,

Planté de 300 peupliers.

Au Pont-Fouchard, com^m de Saumur.

S'adresser à M. TAVEAU, expert-géomètre au Pont-Fouchard, ou à M. PINAULT, notaire. (174)

Etude de M. BRAC, notaire à Saumur.

I.

A VENDRE

LE BEAU

CLOS des GRAVELLES

Commune de Bagneux.

Bâtiments et 2 hectares 75 ares d'excellente vigne. Vin de 1^{er} choix.

II.

A VENDRE

FERME DE LA MELLE

Commune de Villeberrier.

Bâtiments et 4 hectares 96 ares de terre. Revenu : 975 francs.

III.

A LOUER

Pour la Saint-Jean,

REMISE à deux voitures, greniers, écurie et belle cave, rue de la Grise, impasse de l'hôtel d'Anjou.

IV.

A VENDRE

MAISON

A BEAULIEU,

Sur le bord de la grande route.

S'adresser, pour le tout, à M. BRAC, notaire. (114)

VIN à VENDRE

Provenant du Clos de la Fuie (Saumur).

10 barriques, vin rouge 1884, à 130 fr. la barrique.

15 barriques, vin blanc 1884, à 110 fr. la barrique.

S'adresser à M. LULLIER, à la Fuie, ou à M. GAZEAU, à l'Usine à gaz.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70 francs ;

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

A VENDRE

VIN ROUGE récolte 1884, 110 francs les 220 litres.

S'adresser à M. CHICOTEAU, notaire à Loudun, ou à son Garde, à Gizeux, par Bourgueil.

A VENDRE

BOUTEILLES CHAMPENOISES

Double renforcées, 80 centilitres

S'adresser à M. Charles JADEAU, chef de caves, à Saint-Hilaire-Saint-Florent. (127)

Construction d'appareils de Chauffage

EN TOUS GENRES

OURTOULE-MARTRES

FUMISTE

28, rue Brault, Saumur.

Spécialité de Calorifères

Cheminées marbre, faïence et tôle.

Etude de M. BELDENT, notaire à Varennes-sous-Montsoreau (Maine-et-Loire).

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère dudit M. BELDENT,

Le dimanche 15 mars 1885, à 1 heure de l'après-midi,

La NUE-PROPRIÉTÉ d'un **Titre de Rente** sur l'Etat de 1,100 fr., trois pour cent, n° 321,133, série 6^e, dépendant de la faillite de M. Louis-Désiré Milsonneau, ancien négociant à Saumur, et dont l'usufruit repose sur une tête âgée de 66 ans.

Mise à prix : 10,000 fr. outre les charges.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M. DOUSSAIN, expert-comptable, demeurant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 10, syndic de la faillite de M. Milsonneau ;

2° A M. BELDENT, notaire, dépositaire du cahier des charges. (211)

A LOUER

Une PETITE CAMPAGNE, sur les bords de l'Authion, aux Rives, commune de Saint-Martin-de-la-Place, avec JARDIN planté d'arbres fruitiers. Pêche agréable.

S'adresser à M. GAUTIER, notaire à Saumur. (131)

A VENDRE

Un JARDIN avec PAVILLON, puits et pompe, situé au Bois-Brard, commune de Saint-Florent.

S'adresser à M. GAUTIER, notaire.

A GÉDER

Pour entrer de suite en jouissance,

UN FONDS

De Coiffeur-Parfumeur

Parfaitement achalandé,

Et occupant la meilleure situation de la ville.

Chiffre d'affaires justifié de 1884, 32,500 fr.

Seize années de bail à courir.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. G. DOUSSAIN, syndic de la faillite Decard, 10, rue des Basses-Perrières, à Saumur. (189)

A Vendre ou à Louer
VASTE MAISON

Place Saint-Pierre.

S'adresser à M. PINAULT, notaire, ou à M. PITON, à Tours. (819)

A VENDRE
UNE CHÈVRE

Âgée de 4 ans.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE des chevaux à mettre au vert, au mois ou à l'année.

S'adresser à M. Alphonse LEROUX, rue Beaurepaire, ou à M. RAINBAULT, maréchal, rue de la Fidélité. (219)

VERRERIES DE BLANZY

Dépôt de SAUMUR

Quai Saint-Nicolas.

BOUTEILLES de toutes formes et toutes contenances : Champenoises renforcées, Champenoises ordinaires, Bordelaises, Parisiennes, Litres verre clair pour liqueurs, etc., etc.
Prix très-modérés.

REMBOURSEMENT en espèces des valeurs dépréciées par le syndicat de l'Union Orléanaise.

Emissions de la Banque de Prêts à l'Industrie, Crédit général Français, etc., etc.

S'adresser, pour le département de Maine-et-Loire, à M. RENARD, ancien notaire, agent d'affaires, 16, rue Verte, à Saumur. (180)

M^{me} RICHARD, rue Saint-Jean, demande une bonne **apprêteuse** pour les Modes. (171)

UN HOMME sérieux et de confiance demande du **travail**, le samedi et le dimanche excepté, ou pour quelques heures seulement.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE place de **comptable** pour quelques heures ou pour la journée entière.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE, pour le 1^{er} mars, un bon **jardinier** pouvant s'occuper de fleurs et légumes.

S'adresser à M. ACKERMAN, à Saumur, 2, rue Nationale. (153)

Une importante Compagnie d'assurances sur la Vie humaine et contre les Accidents demande des hommes honorables et actifs qui désireraient s'occuper de ces opérations.

S'adresser au bureau du journal.

MERCERIE, BONNETERIE, CHAUSSURES
En gros.

On demande un **Voyageur** connaissant les départements de Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Vienne, Deux-Sèvres.

Références sérieuses.

Prendre l'adresse au bureau du journal. (213)

DEMOISELLE musicienne connaissant la comptabilité commerciale désire trouver une position soit dans une famille ou comme comptable ou caissière. Donnera bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCESSALE, 87, rue d'ORLÉANS

SAUMUR

REMBOURSEMENT des ACTIONS du
CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

et des Actions : Patrières de Paris, Moulins de Corbeil, Réassurances Générales, Navigation Havre-Paris-Lyon.

LIRE 10. Petit Journal Financier, organe de l'UNION SYNDICALE des PORTEURS de TITRES

SOCIÉTÉ ANONYME. CAPITAL UN MILLION FR.

ENVOI FRANCO D'UN NUMÉRO SUR DEMANDE A M. L'ADMINISTRATEUR 65, rue St-Lazare, PARIS.

PLUS D'ARDOISES ENLEVÉES PAR LE VENT

Avec les **AGRAFES** à pression et à crampon, système breveté s. g. d. g. Cette Agrafe, par sa solidité et sa facilité de pose, lui a valu à l'exposition de Nantes 1882 le **PRIX UNIQUE** sur quatre systèmes exposés.

NIORT 1882, Médaille d'Argent. — CAEN 1883, Médaille d'Argent.

ROCHEFORT-SUR-MER 1883, Médaille de Vermeil.

PREMIER PRIX, etc.

MENIER - GUÉRET, seul fabricant
A SAUMUR (Maine-et-Loire).

Vente de **FIL FER GALVANISÉ**, très-bonne qualité, de tous numéros, et grandes longueurs, pouvant servir pour les Vignes, etc.

PRIX TRÈS-REDUITS.

Glycérine Minéralisée

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR.

MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



Son usage quotidien pour la Toilette et son emploi dans les Bains rétablit les fonctions de la peau qu'elle nettoie, adoucit et parfume.

Guérit et préserve des **Maladies cutanées**, du **PITYRIASIS** (cause de la chute des cheveux), etc.

Elle guérit les **ENGELURES** et les **CREVASSES** en un ou deux jours. Elle remplace avec avantage les Bains de Baréges. Recommandée pour les soins hygiéniques, quotidiens et intimes, par les Sociétés médicales.

Chez l'inventeur, à SAUMUR, Pharmacies, Étab^l de bains, Maisons de Produits hygiéniques. (Lire la Notice.)

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.